



## Licenciement pour motif d'insuffisance professionnelle à 58 ans

Par **LUZZATO**, le **02/01/2009** à **19:19**

Je viens d'être victime d'un licenciement pour motif d'insuffisance professionnelle  
J'ai 58 ans, et 40 ans d'expériences professionnelles dans le BTP. Je suis entré dans cette entreprise BTP depuis 15 mois, par contrat CDI.

Aucun avertissement d'aucune sorte pour justifier ce motif.

Je compte donc me défendre devant les Prud'hommes pour licenciement abusif ayant subi un préjudice moral et un préjudice financier où  
je me trouve sans emploi à 2 ans de ma retraite.

Quel emploi vais-je trouver à 58 ans dans la crise que nous subissons?

Quels sont les honoraires d'un avocat et leurs répartitions dans la durée de la procédure?